**MODE OPERATOIRE PROPOSE POUR LES JOURNEES DE FORMATION DES C.E.C**

**CADRE GENERAL**

**Thème : organiser, animer et évaluer par compétence dans le cadre du futur cycle de consolidation**

**Objectif pédagogique :** harmoniser les pratiques, les progressions et l'évaluation dans le cadre de la liaison école-collège

**Contenus**
- connaissance de l'élève
- apports théoriques sur l'évaluation
- échanges sur les pratiques déjà existantes
- construction d'un projet pour chaque secteur de collège, en fonction du contexte
- analyse et bilan pour chaque projet

**Public ciblé :** membres des Conseils école-collège

**Durée :** 1 jour par groupe (4 sessions)

| **Fiche action 94: "harmoniser les pratiques, les progressions et l'évaluation dans le cadre de la liaison école-collège"** | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **DATE** | **LIEU D'IMPLANTATION** | **EPLE CONCERNES** | | | | |
| **04 MARS 2015** | **Cité sco.Supervielle, Oloron** | 0640045B | CLG DES REMPARTS | NAVARRENX | | |
| | | 0640048E | CLG DES CORDELIERS | OLORON-SAINTE-MARIE | | |
| | | 0640211G | CLG TRISTAN DEREME | OLORON-SAINTE-MARIE | | SEGPA |
| **11 MARS 2015** | **Clg P.Bourdieu,Mourenx** | 0640005H | CLG CORISANDE D ANDOINS | ARTHEZ-DE-BEARN | | |
| | | 0640231D | CLG JEAN MOULIN | ARTIX | | |
| | | 0640041X | CLG RECTEUR JEAN SARRAILH | MONEIN | | |
| | | 0641561Z | CLG PIERRE BOURDIEU | MOURENX | RRS | SEGPA |
| **18 MARS 2015** | **Clg Argote, Orthez** | 0640214K | CLG DANIEL ARGOTE | ORTHEZ | | SEGPA |
| | | 0641560Y | CLG GASTON FEBUS | ORTHEZ | | |
| | | 0640071E | CLG FELIX PECAUT | SALIES-DE-BEARN | | |
| | | 0640073G | CLG REINE SANCIE | SAUVETERRE-DE-BEARN | | |
| **25 MARS 2015** | **clg d'Ossau** | 0640007K | CLG D'OSSAU | ARUDY | | |
| | | 0640016V | CLG D ASPE | BEDOUS | | |
| | | 0640035R | CLG LES CINQ MONTS | LARUNS | | |
| | | 0640004G | CLG DE BARETOUS | ARETTE | | |

**DEROULEMENT DE JOURNEE**

1. **Présentation introductoire**
   ***(Intervenant : CE/ IEN/ IA-IPR)***
   Présentation des « ZAP expérimentales déconcentrées » (objectifs/ Moyens d'action/ choix opérés par la ZAP des Gaves dans son PLF, notamment en terme de F de F et de public ciblé CEC/ importance de la mise en phase du PDF 1er degré et des formations 2nd degré et insistance sur l'importance de tirer tous les fruits de ce phasage en termes de construction de liens interdegrés, d'échanges de pratiques, etc)
   Insistance sur l'opportunité de ce groupe interdegré
   Présentation des formateurs interdegré et sur leur transdisciplinarité (pas d'entrée réellement disciplinaire ce jour)

2. **Cadrage de la journée**
   ***(Intervenant : CE/ IEN/ IA-IPR)***
   Précision de la limite dans le temps de la présente journée ( 3 heures)
   Précision que cette journée sera filée sur le PLF 2015-2016 ( 2 ou 3 sessions de 3 heures ? Voir avec M-Line et Fabrice)
   Précision qu'aujourd'hui a pour objectif d'ouvrir des champs de réflexion, sans précision d'exhaustivité
   Constitution d'une valise qui sera disponible pour les membres des CEC ( déposée sur le site de la ZAP ?/ Dropbox avec ressources).
   Contenu de la valise à définir: le projet de SCCC/ La synthèse de la consultation/ vademecum LV+ Maitrise de la langue/ autre ?

3. **Contextualisation : partir des constats :**
   ***(Intervenant : CE/ IEN/ IA-IPR)***
   a. **Synthèse de la consultation sur le SCCC :**
      - Difficulté à envisager la mise en œuvre du socle : 80,5 % des personnes interrogées (dont 52,7 % de tout à fait d'accord) estiment une formation nécessaire pour leur permettre de mettre en œuvre ce projet de socle.
      - Donc expression particulièrement forte d'un besoin d'accompagnement (sous la forme de ressources ou de formations)
      - Mais, clarification de la notion de « compétences » en contexte scolaire jugée positive
      - Des modalités pédagogiques actionnelles et coopératives encouragées : près de trois quarts (72,3 %) des répondants trouvent qu'il favorise la pédagogie de projet (77,9 % dans le 1er degré vs 66 % dans le 2nd degré) . Deux tiers (66,5 %) des répondants trouvent qu'il favorise le travail en équipe (69,6 % dans le 2nd degré vs 63,9 % dans le 1er degré).

      ➔ ***D'où l'opportunité de la formation proposée***

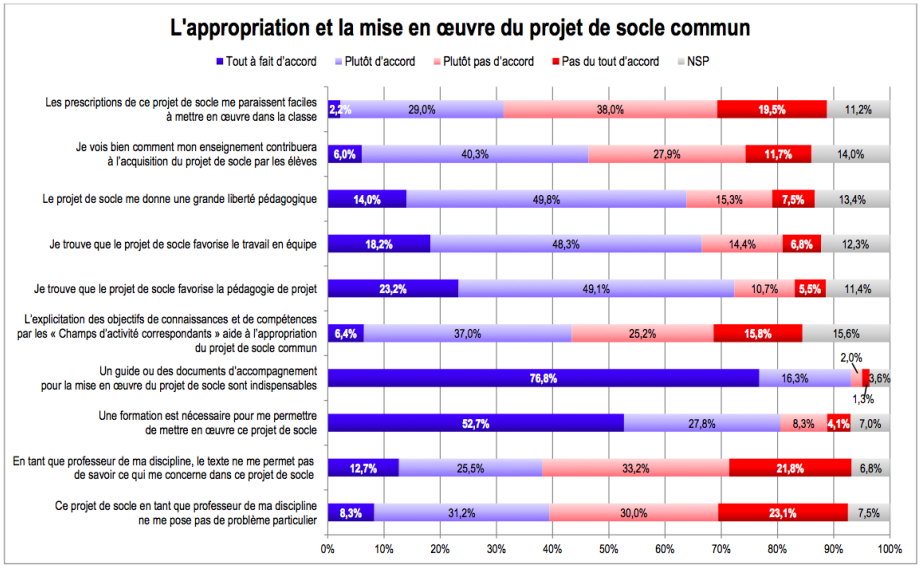


   b. **Paramètres propres à la ZAP : La question de la fluidité des parcours ( i.e. problématique du redoublement)**
      - Une académie en bonne position concernant le redoublement (doc INSEE, Sept 2014,
        « http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1512#inter1

- MAIS, sur une étude plus fine des écarts territoriaux met au jour un taux de redoublement en 6° (2,7 Oloron / 3,2 Orthez) supérieur à la moyenne académique (2%) et nationale (2,2%)

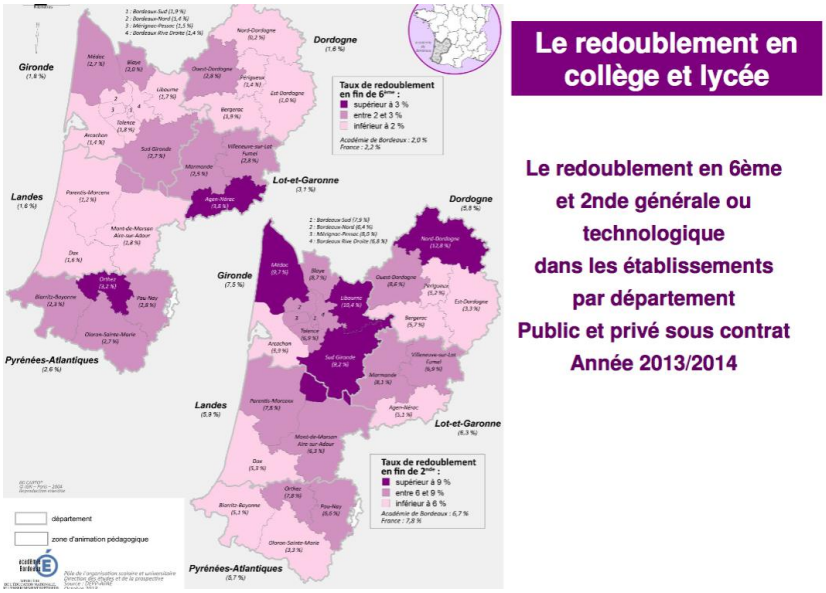


- ET des classes particulièrement « exposées » : Le redoublement reste généralement moins fréquent dans l'académie qu'en France métropolitaine, à l'exception des niveaux CE1 et CM2[1].
  ( source : http://cache.media.education.gouv.fr/file/Stats/48/1/stat-info1er_DG_RS2014_375481.pdf

**Evolution des taux de redoublement dans les écoles publiques**

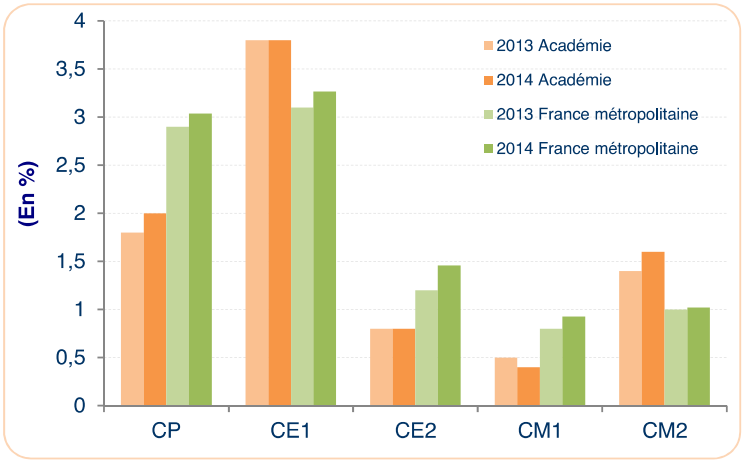


Source : Rectorat/DEP Remontées DIAPRE au 15 octobre 2014

➔ **D'où l'importance de travailler au sein des CEC sur la « fluidité » des parcours et sur la continuité des apprentissages**

➔ **Rappel légal :**

- ***Loi sur la refondation du* 8 juillet 2013 : «** Dans le cadre de l'acquisition des connaissances, compétences et méthodes attendues en fin de cycle et non plus en fin d'année scolaire, le redoublement d'une année scolaire doit être exceptionnel»
  **+**
- **Décret du 20 novembre 2014 :** prévoit 3 cas de redoublement :
  **«** À titre exceptionnel, le redoublement peut être décidé pour ***pallier une période importante de rupture des apprentissages scolaires***. »
  « ***Pour les élèves des classes de troisième et de seconde, lorsque la décision d'orientation définitive n'obtient pas l'assentiment des représentants légaux de l'élève*** ou de l'élève

[1] DIAPRE : Données individuelles anonymisées du premier degré à la date d'observation du 15 octobre 2014. Ces remontées sont issues de la Base Elèves du 1erdegré (BE1D)

majeur, ceux-ci peuvent demander le maintien dans le niveau de classe d'origine, conformément aux dispositions de l'article D. 331-37. »

**(voir** http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=84055 **)**

**c. Poser le problème de l'impact des ruptures sur la motivation**

**d. BILAN** :

- poser ce qui est en projet ( zone d'incertitude pour la journée de formation, certes) :
  ⇒ Des nouveaux programmes (mieux articulés au SCCCC)

- Et ce que l'on sait car acté sur le plan légal et règlementaire :
  ⇒ Un travail par cycle
  ⇒ Des cycles clairement identifiés (dont un cycle interdegré)
  ⇒ Une interdiction du redoublement (sauf 3 cas identifiés)
  ⇒ La mise en œuvre d'un nouveau SCCC qui entrera en vigueur à la R2016
  ⇒ Un CEC institutionnalisé ( loi de refondation+ décret du 23 juillet 2013)

**e. Rappel du calendrier institutionnel**

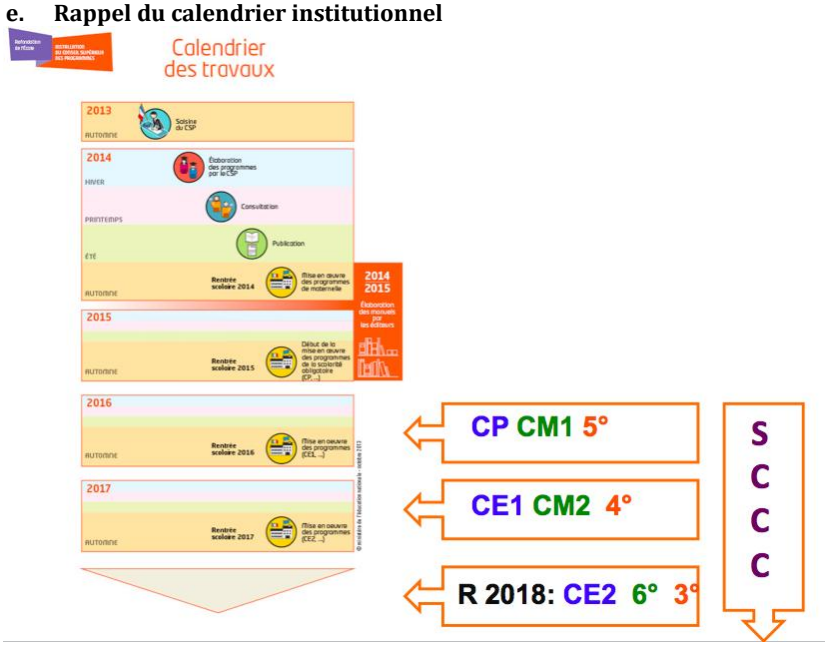

4. **Expliquer le mode opératoire (donc transférable): démarche d'exemplification d'une façon d'aborder le nouveau SCCCC en interdegré.**
***(Intervenants : professeurs formateurs)***

   a. **Poser la définition de la compétence, telle que proposée dans le nouveau SCCCC**

> « Compétences : capacité à mobiliser des ressources (savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être) devant une tâche ou une situation complexe. L'élève apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées, pour penser, résoudre un problème, réaliser une tâche ou un projet, dans une situation nouvelle, inattendue ou complexe. Les enseignants planifient et choisissent la façon la plus pertinente de parvenir à cet objectif en combinant des démarches qui mobilisent les élèves, et centrent leurs activités et celles de la classe sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès. »

   b. **Brainstorming visant à faire émerger des représentations ( qu'est-ce qu'une « tâche ou situation complexe » ?/ etc.)**

**Puis :**

⇒ dégager de cette définition l'imbrication des connaissances, capacités et attitudes dans la définition de la compétence (« savoirs, mais également savoir-faire ou savoir-être »). Poser quelques définitions :
Attitude = « dispositions d'esprit nécessaires à la mise en œuvre » ( HCE)

⇒ Dégager les contextes permettant d'évaluer la compétence ( « situation complexe »/ « tâche ou un projet, dans une situation nouvelle, inattendue ou complexe »). Préciser une définition de tâche complexe (ex : activité inscrite dans un contexte qui ne soit pas un prétexte à la vérification de procédures, mais fasse partie intégrante de la résolution. En d'autres termes, une tâche inédite portera réellement ce nom si elle demande à l'élève le « cadrage » de la situation. Par cadrage, Rey (1996) entend la capacité d'un individu à déterminer au sein d'une situation les traits pertinents qui le conduiront aux choix et à la combinaison des procédures nécessaires à la résolution de la tâche. », Vi**ncent Carette**, « Les caractéristiques des enseignants efficaces en question », *Revue française de pédagogie* [En ligne], 162 | janvier-mars 2008, mis en ligne le 06 octobre 2010, consulté le 16 janvier 2015. URL : http://rfp.revues.org/851). Le caractère inédit permet de s'assurer que l'on n'est pas dans une démarche d'application.

⇒ DONC : l'évaluation d'une compétence est conditionnée par 3 facteurs :
   - Une tache complexe ( contextualisée, demandant à l'élève un cadrage de la situation)
   - Inédite ( sinon, risque applicationniste)
   - nécessitant la mobilisation de procédures que les élèves sont censés avoir préalablement acquises (choisir et combiner un ensemble de procédures normalement maîtrisées : l'élève est « devant une feuille blanche » et doit choisir et organiser lui-même les procédures nécessaires à la réussite de la tâche.) D'où l'importance de s'assurer que les élèves ont réellement appris à résoudre des situations appartenant à la famille de situations visée.

⇒ Dégager l'importance de mettre au jour les stratégies d'apprentissage et des démarches dans lesquelles l'élève est actif (« L'élève apprend à réfléchir, à mobiliser des connaissances, à choisir des démarches et des procédures adaptées », pour « penser », résoudre », « réaliser », « démarches qui mobilisent les élèves, et centrent leurs activités … sur de véritables enjeux intellectuels, riches de sens et de progrès »)

⇒ Dégager le positionnement de la tâche complexe/ situation problème/ comme point d'arrivée d'une démarche (pas de systématisation de la tâche complexe/ importance de penser le désetayage progressivement/ importance de certaines routinisations)

⇒ Dégager l'espace de liberté pédagogique de l'enseignant (« Les enseignants planifient et choisissent la façon la plus pertinente de parvenir à cet objectif en combinant des démarches ») On voit ici se dégager l'espace de liberté pédagogique ( art L. 911 code de l'éducation), mais aussi l'intention cognitive et sociale, l'intention de mobilisation)

   c. **Préciser l'objectif**

- une échelle de niveaux claire, qui puisse être comprise par chacun (outil de dialogue avec les élèves/ parents/ entre professionnels ?)
- pouvant être utilisée de manière équitable
- suffisamment précise pour permettre d'identifier les savoirs/savoir-faire associés à tel ou tel niveau
- Sans pour autant se perdre dans des détails qui fragmenterait l'identification
- Attention : n'aura pas vocation à conditionner le passage des élèves

**d. Choix du domaine et de la compétence ( exemple)**

**Domaine 1 : les langages pour penser et communiquer**

***« Maîtriser la langue française***

La maîtrise de la langue française est un objectif central et prioritaire. Elle repose sur un enseignement spécifique mais relève aussi de la pratique de tous les autres enseignements et de la participation à la vie scolaire. Elle doit permettre à l'élève de s'exprimer et de comprendre, à l'oral comme à l'écrit et elle suppose la connaissance des régularités qui organisent la langue. Elle est l'outil premier de l'égalité des chances et de la liberté du citoyen.

L'élève développe une expression orale claire et organisée pour parler, communiquer et argumenter.

Il sait choisir le registre de langue et le type de discours en fonction de la situation. Il prend en compte les destinataires et sait les écouter. Il est conscient de la diversité des usages du français.

Il lit et comprend en développant son attention à tous les éléments du texte et en sachant moduler sa lecture en fonction des textes et de leur difficulté. Il est capable de vérifier le sens de ce qu'il lit. Il sait extraire avec pertinence et de façon critique des informations issues de différentes sources. Il a appris à tirer profit et plaisir de ce qu'il lit.

Il a été entraîné à affiner sa pensée au moyen de l'écrit, à rechercher la formulation qui convient le mieux et à vérifier la qualité de la langue qu'il emploie. Il utilise à bon escient les règles grammaticales et orthographiques1, il emploie un vocabulaire juste et précis.

Il a pris goût à l'écriture. »

**e. Proposer des outils de réflexion et d'aide au repérage des repères de progressivité:**

- **De Ketele** (Professeur à l'UCL, titulaire de la Chaire UNESCO, en sciences de l'Education) : les 5 niveaux de complexité
- Vincent Carette et **Bernard Rey** ( chercheur à l'université libre de Bruxelles) : **les 3 niveaux de compétences** ( = situation d'intégration avec des facilitations «descendantes» pour les élèves en difficultés)

**f. Mise au jour de « niveaux de maitrise de la compétence » ou de « repères de progressivité » permettant d'organiser la progression (et dons d'organiser le conflit (socio-)cognitif).**

Question à se poser : qu'est ce qu'on attend de cette compétence en CM1, CM2, 6ème ou comment l'évaluer?

- Pendant le traitement de ce point, mettre en en évidence le cheminement intellectuel afin que ce mode opératoire soit transférable (formalisation du mode opératoire.)

**g. - Si temps : transfert sur une autre compétence**
**- Sinon, cahier des charges pour prochaine journée de formation des membres des CEC ( Plan local de formation 2015-2016)**